

Dans l'ère du vent

La lettre d'information de P&T Technologie



Le mot du directeur

Quelles sont nos priorités ?

En décembre lors de la COP 21 la France a réuni le monde à Paris autour de l'urgence climatique - pour sauver la planète. Quelles actions en résultent pour le secteur de l'énergie?

Prenons l'EPR de Flamanville : la cuve installée au fond du réacteur en construction ne respecte pas les normes de sécurité en vigueur. Si nous pouvons nous inquiéter du fait qu'AREVA ne maîtrise apparemment pas la fabrication du cœur de la centrale, il est tout autant inquiétant de voir comment les pouvoirs publics réagissent : début janvier un arrêté modifie les exigences de sécurité pour les cuves de réacteurs nucléaires. Pour les adapter aux difficultés du chantier. Les médias n'en parlent pas ou presque.

Et pour l'éolien ? Quels sont les aménagements pour permettre un déploiement rapide de cette technologie ? Une technologie verte, sans déchets, facilement démontable, pas besoin de cuves. De surcroît rapide à mettre en place et créatrice d'emplois.

Les exigences ne font qu'augmenter depuis que les éoliennes sont classées en autorisation ICPE (« dangereux pour l'environnement » !). Nous sommes contraints à produire des études d'impact incluant des études de danger de 600 pages... Et aucun aménagement du droit de recours n'est en vue. Les anti-éoliens se targuent même de porter désormais recours contre 100% des projets éoliens.

On se demande quelles priorités motivent nos dirigeants politiques.

H. Robert Conrad

Retour sur...

... Les Français et leur parc éolien

Si 61 % des Français vivant près d'un parc ne savent pas dire si les éoliennes représentent un avantage ou un inconvénient, **70 % d'entre eux en ont une bonne image**, selon le premier sondage à grande échelle réalisé par le CSA auprès de riverains, publié en avril 2015.

Les sondés sont nombreux (61 %) à mettre en avant les effets positifs pour l'environnement des parcs proches de chez eux et près de la moitié estiment que leur présence a permis de générer de nouveaux revenus pour leur commune (43 %). Pour d'autres, la présence d'un parc éolien sur le territoire permet aussi de financer de nouveaux services publics (24 %), d'attirer de nouvelles entreprises (19 %) ou de créer des emplois (16 %).

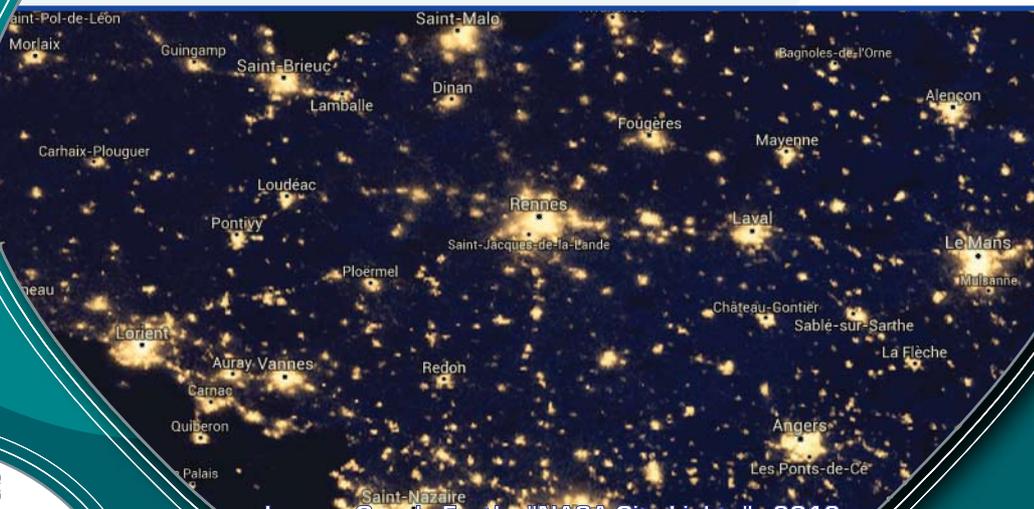
Au final, les habitants gardent une plutôt bonne image de l'énergie éolienne.

Source : lemonde.fr/planete et Rapport d'étude du CSA « Consultation des Français habitant une commune à proximité d'un parc éolien » - avril 2015

Chiffre-clé

300 millions de kWh

La production des éoliennes exploitées par P&T Technologie en 2015 a permis de couvrir l'équivalent de la consommation électrique des habitants d'une ville comme Rennes (environ 250 000 habitants).



Actualités

Melgven - Finistère (29) : Condamnation des anti-éoliens

Enfin ! Condamnation d'anti-éoliens acharnés : attribution de dommages et intérêts pour procédure abusive. Tribunal de Grande Instance de Quimper.

Souvenez-vous du chiffre clé dans la lettre d'information numéro 4 : 10 ans de procédure de recours contre le projet éolien de Melgven [...]

A ce sujet, il faut saluer une récente ordonnance du juge des référés du TGI de Quimper (21 octobre 2015), qui a lourdement sanctionné quelques opposants au parc éolien de Melgven développé par P&T Technologie, qui avaient saisi le juge civil après que le Conseil d'Etat ait définitivement mis un terme à tous les recours dirigés contre les permis de construire du parc.

Le juge des référés a non seulement rejeté leur demande mais, suivant notre argumentation, il a jugé la procédure abusive et les a condamnés à verser la somme de 8.000 euros à la société défenderesse à titre de dommages et intérêts, ainsi que 3.100 euros au titre des frais de procédure. Cette somme de 11.100 euros s'ajoute aux frais d'avocat que les requérants ont dû supporter. Comme dans le célèbre film des frères Lumière, l'arroseur termine arrosé !

Même si on est encore loin du préjudice causé à la société défenderesse, cette condamnation en référé est suffisamment sévère pour être dissuasive.

Extrait de Eoliennes : la lourde et légitime sanction des recours abusifs par Paul-Guillaume Balay (<http://www.fidal-avocats-leblog.com/>)



Parc éolien de Melgven, le 14 janvier 2016

Panneaux d'information

P&T Technologie poursuit l'implantation de panneaux d'information sur ses parcs éoliens ! Vous y trouverez toutes les explications nécessaires à votre bonne compréhension du site : carte de situation, historique du projet, données techniques, dates clés. N'hésitez pas à parcourir les abords du parc éolien exploité par P&T Technologie près de chez vous !

Ça Pousse !

Melgven - Finistère (29)

P&T Technologie exploite un nouveau parc éolien en Bretagne. En effet, les 3 éoliennes du parc éolien de Kergleuziou tournent depuis la fin du mois de décembre.

Diverses entreprises bretonnes sont intervenues pour mener à bien ce chantier. Eurovia de Morlaix (29) pour les pistes et plateformes, Sader de Sérent (56) pour le câblage inter-éolien, Tech Inter de La Gacilly (56) pour le poste électrique et GT Cornouaille de Concarneau (29) pour le raccordement au réseau de distribution ERDF.

Saint-Gouëno - Côtes-d'Armor (22)

Au gré d'une météo capricieuse, les éoliennes du parc de Saint-Gouëno ont été montées à l'automne.

Les premiers kilowatts seront produits au cours du mois de janvier. La maintenance du parc éolien sera confiée à l'entreprise Enercon, constructeur des machines, qui possède un centre de maintenance à Guingamp (22).

Plouguernevel - Côtes-d'Armor (22)

Le chantier du parc éolien de Plouguernevel a démarré en septembre 2015 par les premiers terrassements.

Cinq éoliennes E53 du constructeur Enercon seront installées dès le mois de mars 2016 pour une puissance totale de 4 MW.

Les premiers composants des machines arriveront sur le chantier à la fin du mois de janvier, une fois les fondations terminées.

Focus sur...

... Eoliennes et perturbations TV

Il arrive que les éoliennes nouvellement installées génèrent des perturbations sur la réception TV, lorsque plusieurs conditions sont réunies :

- Si les habitations sont équipées d'antennes TV (réception hertzienne)
 - Si le signal hertzien est faible sur la zone, car les émetteurs TV sont loin (c'est ce qui incite les habitants à s'équiper d'amplificateurs de signal).
 - Si les éoliennes sont situées à proximité de la ligne émetteur/antennes
- Dans ce cas, le propriétaire du parc éolien a l'obligation de procéder au rétablissement de la réception.

Un antenniste local est mandaté pour établir un diagnostic des problèmes constatés permettant d'établir la cause de cette gêne.

Quel type de transmissions d'ondes ?

Si votre télévision fonctionne avec une antenne, il s'agit d'une « **transmission hertzienne terrestre** » :

La transmission hertzienne terrestre peut être dégradée dans le cas où l'émetteur est situé trop loin et si l'antenne capte à la fois le signal venant directement de l'émetteur plus un signal indirect (réfléchi sur une montagne, un immeuble, une éolienne) ce qui crée de l'écho (l'image de l'onde réfléchie qui a parcouru plus de distance est décalée par rapport à l'image de l'onde directe).

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) est transmise sur ondes radio de la même façon que la télévision analogique, la principale différence étant la transmission de plusieurs programmes sur le même canal.

La Télévision Numérique Terrestre est à distinguer de la

Témoignage

Propriétaires d'un magasin d'électroménager sous l'enseigne Pro&Cie à Loudéac, en centre Bretagne et installateurs d'antennes et de paraboles, nous avons été contactés par P&T Technologie pour procéder à des diagnostics de réception du signal de télévision, suite à des signalements en mairie de Plémet.

Notre mandat a consisté à déterminer si le parc éolien était la cause des problèmes rencontrés par les habitants. Nous devions également proposer et chiffrer une solution permettant de restaurer la réception de la télévision.

Dans un deuxième temps P&T Technologie nous a confié la mise en œuvre d'une partie des diagnostics que nous avons posés. Nous avons donc commencé les travaux et installé les solutions proposées.

Le travail a consisté, soit à passer de l'émetteur de Moustoir'Ac perturbé par les éoliennes vers celui de Becherel, soit à installer une parabole, à concurrence de quatre téléviseurs dans chaque habitation.

Tout au long du processus, la communication s'est avérée excellente avec l'équipe de P&T Technologie. Tout ceci s'est passé par téléphone, mais nous avons eu le plaisir de les rencontrer suite à leur invitation à l'inauguration du site éolien de La Ferrière/Plémet.

Nous avons eu à chaque instant face à nous des interlocuteurs soucieux de résoudre les problèmes posés par le parc éolien sur la réception de la télévision d'une partie de la commune de Plémet. Nous sommes très heureux de cette collaboration avec P&T Technologie, et sommes prêts à travailler à nouveau avec eux si l'occasion se présentait.

Sihame JOUET, Responsable du magasin Pro&Cie, Loudéac

Télévision Numérique reçue par câble ou par satellite (TNS) :

Dans ce dernier cas, la diffusion se fait non pas par le réseau des émetteurs terrestres, mais via un satellite (d'où l'utilisation d'antennes paraboliques au lieu de l'antenne de télévision classique dite râteau).

Si ce diagnostic établit que le parc éolien est bien à l'origine des perturbations, il existe plusieurs manières de rétablir la situation.

Comment résoudre le problème ?

- En orientant chaque antenne vers un autre émetteur dont le signal est suffisant (avec ajout éventuel d'un amplificateur de signal)
- En installant un réémetteur ou un réseau câblé en collaboration avec l'ANFR et le CSA, mais cette approche nécessite des démarches longues (compter 1 an minimum)
- En remplaçant chaque antenne par une parabole : il ne s'agira plus d'une transmission hertzienne terrestre. Le signal viendra du ciel donc plus de risque de perturbation

Quelle prise en charge des frais de rétablissement de la réception TV ?

Conformément au Code de la construction, Article L 112-12, l'exploitant du parc éolien à l'origine des perturbations doit rétablir la situation telle qu'elle était avant l'installation des éoliennes et à ses frais.



Quoi de neuf, Monsieur Eole ?

Un point sur l'actualité de l'éolien



Ça s'est passé

... COP 21

Un accord qualifié d'universel et d'historique a été signé le 12 Décembre à Paris par les 195 pays présents à la COP21 ainsi que l'Union Européenne.



Dans ce contexte de consensus général, il est à souligner que les énergies renouvelables ne font qu'une apparition tardive dans le projet de résolution finale, et de façon minime, alors que c'est bien un des enjeux de l'adaptation à la crise climatique.

Pour rappel, il faudrait renoncer à l'exploitation de 80% des gisements d'énergies fossiles : pétrole, gaz, charbon pour ralentir le réchauffement climatique.

Source : <http://www.lemonde.fr/cop21>

À Venir

... Inaugurations

P&T Technologie inaugurera deux nouveaux parcs éoliens au cours de l'année 2016 en Bretagne !

Ballons au vent, jouets buissonniers, randonnée, pied de l'éolienne ouverte au public : les festivités seront au rendez-vous !

Tenez-vous informés et vivez de près votre parc éolien !



À Suivre...

... Mise en service du plus grand accumulateur de stockage d'Europe

Le 7 septembre 2015, notre maison-mère Energie-Quelle a mis en service la plus grande batterie de stockage d'Europe aux côtés de la société Enercon, fabricant d'éoliennes et partenaire sur ce projet. Véritable solution pour équilibrer le réseau électrique, les accumulateurs de stockage contribuent à la réussite de la transition énergétique et représentent un jalon pour l'intégration systémique des énergies renouvelables décentralisées sur le réseau.

Les informations plus techniques sur cette innovation sont à venir...

Réglementation

Annulation du Schéma Régional Eolien Breton

Le schéma régional, co-élaboré par l'État et le Conseil régional, a pour objectif de soutenir un développement harmonieux de l'éolien, respectueux des populations et de l'environnement.

Il fixe des objectifs quantitatifs et des recommandations guidant le développement de l'éolien terrestre dans les zones favorables identifiées.

Le schéma régional éolien breton a été arrêté par le préfet de région le 28 septembre 2012, puis annulé par un jugement du Tribunal Administratif de Rennes du 23 octobre 2015.

Toutefois, et en application de l'article L.553-1 du code de l'environnement :

- ✎ L'instauration d'un SRE n'est pas une condition préalable à l'octroi d'une autorisation,
- ✎ L'annulation du SRE de Bretagne est sans effet sur les procédures d'autorisation de construire et d'exploiter des parcs éoliens déjà accordés ou à venir.

De plus, l'annulation du SRE n'entrave pas la capacité :

- ✎ Des porteurs de projet à déposer de nouveaux dossiers de demande d'autorisation en vue d'exploiter des parcs éoliens,
- ✎ De l'inspection des installations classées à les instruire,
- ✎ Du préfet de département, à les refuser ou à les autoriser.

A noter que le schéma éolien breton est le 7e à avoir été contesté devant la juridiction administrative et le 7e à se trouver annulé.

Crédits

Éditeur : P&T Technologie SAS

Conception rédactionnelle : Lénaïg Candalh & Pauline Rigauveau

Rédaction des articles : Équipe de P&T Technologie

Conception graphique / Mise en page : Michel Gillet

Impression : Imprimerie Blackscan - 4 rue de la Motte, 35770 Vern-sur-Seiche

Crédits photographiques : P&T Technologie, Martin Hirtreiter, Google Earth/NASA, Cideral Infos n°55, COP21 Official logo.

Contact : P&T Technologie SAS ✉ Val d'Orson, Rue du Pré Long, 35770 Vern-sur-Seiche ☎ 02 99 36 77 40 🌐 www.pt-technologie.fr 🐦 twitter.com/PT_Technologie

Pour que cette lettre réponde au mieux à vos besoins, n'hésitez pas à laisser vos commentaires et suggestions à l'adresse suivante : candalh@pt-technologie.fr